



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 13 mai 1997 — N° 100

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

13 mai 1997

13 mai 1997

Le mardi 13 mai 1997

N° 100

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, proposant que le principe du projet de loi n° 97, Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 97 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 97 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, au nom de M. Landry, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi n° 110, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 110 est adopté.

13 mai 1997

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 110 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Débats sur les rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée, il est pris en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a tenu des auditions publiques les 8, 9, 10, 15 et 16 avril 1997 et siégé en séances de travail les 1^{er}, 6 et 7 mai 1997 dans le cadre de ses consultations particulières sur la proposition de principes généraux relatifs à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole. Ce rapport ne contient pas de recommandations.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 12 heures.

Le débat prend fin.

À 12 h 07, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Bouchard, premier ministre, fait une déclaration concernant la création du ministère de la Famille

13 mai 1997

et de l'Enfance.

Présentation de projets de loi

M. Bélanger, leader du gouvernement, au nom de M. Brassard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 122 Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 136 Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et la Loi de police en matière de déontologie policière.

La motion est adoptée.

M. Rioux, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 126 Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 203 Loi concernant Fiducie canadienne-italienne — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1997.

(Dépôt n° 853-970513)

13 mai 1997

M. Campeau (Crémazie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant Fiducie canadienne-italienne.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 203 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre des Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 210Loi concernant la Ville d'Anjou — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1997.

(Dépôt n° 854-970513)

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la Ville d'Anjou.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 210 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 216Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1997.

(Dépôt n° 855-970513)

M. Campeau (Crémazie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal.

13 mai 1997

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 216 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 242Loi concernant la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée mais ne peut être adopté avant le 23 juin 1997 sans le consentement unanime pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 856-970513)

Mme Signori (Blainville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 242, Loi concernant la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 242 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôt de documents

M. Landry, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée:

13 mai 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits supplémentaires # 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, conformément à l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 9 mai 1997

Lise Thibault

M. Landry dépose les crédits supplémentaires # 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 857-970513)

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, les crédits supplémentaires # 1 pour 1997-1998 sont renvoyés à la commission plénière.

Dépôt de rapports de commissions

M. Bertrand (Charlevoix) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 18, 19 et 20 février, le 8 avril ainsi que le 6 mai 1997, a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 39, Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 858-970513)

M. Lachance (Bellechasse) dépose:

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 1^{er}, 6 et 8 mai 1997, a étudié en détail le projet de loi:

n° 86 Loi sur le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent — Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 859-970513)

Dépôt de pétitions

13 mai 1997

M. Blais (Masson) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 320 citoyens et citoyennes de la circonscription électorale de Masson concernant le maintien du choix entre la maternelle à temps plein et celle à mi-temps.
(Dépôt n° 860-970513)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Mulcair (Chomedey) dépose:

Un article paru dans le journal *La Presse* de ce jour sous la plume de Me Guy Pepin, concernant sa démission du Conseil de la magistrature.
(Dépôt n° 861-970513)

Motions sans préavis

Mme Marois, ministre de l'Éducation et responsable de la Famille, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des familles, qui se déroule cette année du 12 au 18 mai sous le thème «Les familles font tourner l'économie: une force à soutenir», et rende hommage aux centaines d'organismes et de personnes qui, tout au long de cette semaine, organisent, à travers toutes les régions du Québec, des manifestations pour mettre en lumière la force économique des familles.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

13 mai 1997

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Jolivet, whip en chef du gouvernement, propose:

QUE Mme Lucie Papineau, députée de Prévost, remplace M. Yves Beaumier, député de Champlain, comme membre de la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. MacMillan (Papineau) présente une motion concernant des propos tenus récemment par M. Jacques Parizeau à l'endroit des anglophones et des communautés culturelles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de la culture, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française;
 - la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives.
-

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de compléter son rapport final sur les enjeux du développement de l'inforoute québécoise;

13 mai 1997

—la Commission de l'administration publique se réunira afin d'entendre le sous-ministre des affaires municipales au sujet du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec et de l'activité Infrastructures Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 14 mai 1997, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Delisle (Jean-Talon). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale dénonce le pelletage par le gouvernement péquiste de 500 millions de dollars de factures dans la cour des municipalités.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Chevette, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur les forêts, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

13 mai 1997

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 112, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 112 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 112 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, propose que le projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 81 est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui, les 21 août 1996 et 21 janvier 1997, a tenu des consultations particulières dans le cadre d'un mandat d'initiative sur l'administration de la justice en milieu autochtone. Ce rapport contient des recommandations.

13 mai 1997

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 17 h 41, sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 14 mai 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU